

Conseil Municipal du 08 juillet 2010

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR		X		MME DUROZEY
M. BARRE			X	
M. DEFRANCE			X	
M. MALANDRIN		X		M. FORTIN
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN		X		M. PERCHE
Mme LEGER		X		M. GEMEY
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL			X	
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS		X		M. LAURENT
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC		X		MME FICET
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. MOGIS

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. Arnaud LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 JUIN 2010 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 juin dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 3 abstentions (MM. PERCHE, CROCHEMORE et LAURENT) adoptent le compte-rendu de la séance du 08 juin 2010.

2) MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOSS DE DOUDEVILLE :

Par délibération en date du 14 juin 2010, dont copie est jointe à l'ordre du jour du conseil municipal, le comité syndical du SIVOSS de Doudeville a accepté le projet de modification des statuts du syndicat.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération adoptant les nouveaux statuts doit être notifiée aux maires des communes associées.

Les conseils municipaux disposent alors d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY estime que les compétences du SIVOSS doivent rester les mêmes et que les compétences supplémentaires (« animations sportives extrascolaires » et « animation d'un conseil intercommunal de la prévention ») pourraient être intégrées à celles de la Communauté de Communes. Les compétences du SIVOSS devraient se limiter aux compétences « ramassage scolaire primaire » et « collègue » : M. GEMEY explique son vote « contre » par cette extension des compétences.

M. PERCHE rejoint M. GEMEY sur le fait que ces compétences devraient être de portée intercommunale.

Les membres du Conseil Municipal, par deux voix contre (MM GEMEY et FORTIN), deux abstentions (Mme LEGER et M. MALANDRIN) et 16 voix pour, acceptent les modifications de statuts du SIVOSS de DOUDEVILLE.

3) AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – EXAMENS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 :

Nous avons reçu l'avis de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'exécution du budget 2009 et les propositions budgétaires 2010.

Concernant l'examen des décisions modificatives de l'exercice 2009: Les décisions modificatives respectent le plan de redressement.

Concernant l'examen des comptes administratifs: le budget 2009 ainsi réglé respecte le plan de résorption du déficit en trois ans, sur les exercices 2009 à 2011. Le compte administratif consolidé 2009 du budget principal et des budgets annexes présente un excédent qui s'élève à 887 921.81 euros, sachant que cet excédent n'est dû qu'aux excédents des comptes administratifs des budgets annexes.

Concernant le budget principal de l'année 2010, la Chambre Régionale des Comptes précise que ce budget respecte le plan de redressement en trois ans, sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

Toutefois, la Chambre Régionale des Comptes recommande à la commune de maîtriser ses dépenses de personnel et la clôture du budget annexe « Bois Baucher » dès que possible, ainsi que l'intégration des résultats au budget principal.

4) FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – CONTRIBUTION FINANCIERE 2010 :

Extrait de la Commission « vie associative » du 24 février 2010 :

	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observation \$ 2009	Subventions 2010	Observations 2010
FSL	1 919.76 €		<i>Provision de 2 000.00 € MANDATEE</i>	Pas de document reçu en mairie	Provision de 2 000.00 €	Pas de document reçu en mairie

Nous avons reçu l'appel à contribution du Département, concernant le Fonds de solidarité logement, pour l'année 2010.

La participation financière proposée aux communes est de 0.76 euros par habitant, soit :

$$0.76 \times 2621 = 1\,991.96 \text{ euros}$$

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de verser cette contribution financière au titre du fonds de solidarité logement, pour un montant de 1991.96 euros.

5) SUBVENTION A L'ASSOCIATION UCAD – AUGMENTATION DU NOMBRE DE MEMBRES :

Extrait de la Commission « vie associative » du 24 février 2010 :

	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observation \$ 2009	Subventions 2010	Observations 2010
U.C.A.D					30.00 € par 45 commerçants = 1 350.00 euros 1 000.00 euros pour le lancement de l'association 2 350.00 euros	

Depuis la Commission du 24 février dernier, le nombre de commerçants inscrits à l'UCAD a augmenté, passant de 45 à 52.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'intégrer ce nouvel élément à la subvention communale 2010.

La subvention serait alors de : 30.00 € par 52 commerçants = 1 560.00 euros
+ 1 000.00 euros pour le lancement de l'association = **2 560.00 euros**.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de verser ce complément de subvention à l'UCAD, pour un montant total de subvention de 2 560.00 euros.

6) REGLEMENTATION DE L'ACCES AUX CIMETIERES PAR LES SOCIETES DE POMPES FUNEBRES :

Considérant que l'accès aux cimetières doudevillais n'est pas réglementé à ce jour pour les sociétés de pompes funèbres, il serait opportun de prendre une délibération afin de régler certains litiges.

Commentaires de M. MOGIS

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident que les sociétés de pompes funèbres devront demander l'autorisation en Mairie avant de pénétrer dans l'enceinte des cimetières communaux, pour toute intervention.

Cette délibération sera transmise aux sociétés de pompes funèbres connues par les services administratifs de la mairie, pour information.

7) UTILISATION DE LA SALLE DE SPORTS PAR LA SECTION BABY HAND DU CLUB DE HAND-BALL DE DOUDEVILLE :

La section baby du club de Hand-Ball de Doudeville (4-6 ans) se tenait jusqu'à présent chaque mercredi après-midi dans la salle de gymnastique du collège.

A partir de la rentrée prochaine, l'encadrante n'est plus disponible dans ce créneau.

La seule possibilité de maintenir l'activité est de la décaler au mercredi matin de 10h00 à 12h00, créneau où la salle du collège est occupée par les professeurs de gym.

C'est pourquoi, Madame Martin, Directrice de l'école J. BRETON, a été sollicitée pour le prêt de la salle de gym de l'école élémentaire afin d'y accueillir cette activité.

Madame Martin ne s'est pas opposée à cette proposition.

8) COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DU LUNDI 14 JUIN 2010 – FETE DU SPORT :

Associations présentes :

- Les Pétanqueux
- USD
- Hand-Ball
- Les Coureurs du Lin
- Judo Club
- Les Echecs
- Vélo club Doudevil'lin
- Badminton
- Doudeville Accueil

La préparation de cette fête s'est poursuivie à l'occasion de cette réunion.

Cette manifestation aura lieu le 04 septembre 2010, de 14h30 à 17h30.

Commentaires de M. JOBBIN

Commentaires du Conseil Municipal :

M. JOBBIN précise que le centre de loisirs de Doudeville sera convié à cette manifestation.

9) AUTORISATION D'OUVERTURE DE L'ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs) :

Le Conseil Municipal doit autoriser l'ouverture de l'ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs) à Doudeville. Cette structure est le centre de loisirs municipal actuel.

L'autorisation porte sur les créneaux d'ouverture, à savoir :

- les mercredis après-midi
- les petites vacances scolaires (hiver, printemps, Toussaint et Noël)
- les vacances d'été (juillet et août)

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent l'ouverture de l'ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs) :

- les mercredis après-midi
- les petites vacances scolaires (hiver, printemps, Toussaint et Noël)
- les vacances d'été (juillet et août)

10) PARTICIPATION DES COMMUNES A LA REMISE DES DICTIONNAIRES AUX ELEVES DE CM2 :

Comme chaque année, a lieu la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de Cm2 qui accèdent au collège.

Les communes qui ont des élèves concernés par cette remise de dictionnaires, peuvent participer à cette cérémonie : le prix d'achat du dictionnaire est alors demandé à chaque commune concernée.

Le prix du dictionnaire est de 19.40 euros.

Les communes concernées sont :

AMFREVILLE LES CHAMPS : 1 dictionnaire : 19.40 euros
SIVOS DE BACQUEVILLE EN CAUX : 2 dictionnaires : 38.80 euros
BENESVILLE : 2 dictionnaires : 38.80 euros
CARVILLE POT DE FER : 1 dictionnaire : 19.40 euros
FULTOT : 3 dictionnaires : 58.20 euros
GRAINVILLE : 1 dictionnaire : 19.40 euros
HAUTOT L'AUVRAY : 1 dictionnaire : 19.40 euros
HEBERVILLE : 2 dictionnaires : 38.80 euros
PRETOT VICQUEMARE : 1 dictionnaire : 19.40 euros
ROBERTOT : 2 dictionnaires : 38.80 euros
SASSEVILLE : 1 dictionnaire : 19.40 euros
SAINT LAURENT EN CAUX : 1 dictionnaire : 19.40 euros
YERVILLE : 1 dictionnaire : 19.40 euros

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes aux communes concernées afin de recouvrer les sommes détaillées plus haut.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes aux communes concernées afin de recouvrer les sommes détaillées plus haut.

11) QUESTIONS DIVERSES :

M. FORTIN demande à M. DURÉCU s'il avait eu connaissance de nouveaux développements concernant la saisine du tribunal administratif par l'association A3DE (révision du P.O.S).

M. DURÉCU lui répond qu'il a demandé à un cabinet d'avocat de rédiger un mémoire afin de défendre les intérêts de la commune.

M. MOGIS invite les membres du conseil municipal à venir aider les bénévoles de l'association « les amis du 15 août » pour la confection des chars.

M. MOGIS tient à souligner la qualité du travail effectué par Régis VASSE, policier municipal, à l'occasion de la prévention routière dans les trois écoles de DOUDEVILLE.

M. GEMEY remercie M. ORANGE pour la matérialisation des emplacements de stationnement.

12) ANNULLATION DE TITRE – EXERCICE 2009 – DROIT DE GARDE AU CHENIL :

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'annulation d'un titre de recettes généré en 2009, concernant un droit de garde au chenil communal.

Titre concerné :

M. Richard FLAMEIN
Titre n° 387
Montant :160.00 euros

Un mandat sera à émettre à l'article 673, pour un montant de 160.00 euros.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 4 abstentions (MM. MOGIS et FORTIN et leurs pouvoirs) acceptent l'annulation du titre de recettes de M. Richard FLAMEIN concernant le droit de garde au chenil communal :

M. Richard FLAMEIN
Titre n° 387
Montant :160.00 euros

13) DROIT DE GARDE AU CHENIL COMMUNAL :

Actuellement, il existe un tarif unique fixé à 160.00 euros.

Il est proposé d'avoir une approche toujours dissuasive mais pragmatique et différente sur la base des deux critères suivants :

- Forfait de base : à déterminer
- Montant par jour de garde : à déterminer

Avis et vote du Conseil Municipal :

MM. PERCHE et GEMEY s'accordent sur le fait que l'accueil des chiens errants devrait revenir à la communauté de communes.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent la modification des tarifs concernant le chenil communal :

- Forfait de base : 50.00 euros
- Montant par jour de garde : 20.00 euros par jour

14) IMPASSE DE LA MARE (BOSC-MARE) – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE VOIRIE :

Les communes d'Amfreville les Champs et Berville en Caux sont actuellement dans la phase de validation d'appels d'offres concernant la voirie et le ruissellement de la route de Berville en Caux à Bosc Mare.

Des travaux de rénovation (gestion des eaux pluviales et revêtement) sont également prévus sur l'impasse de la Mare pour un montant de 11 482.00 euros.

Cette portion de voie appartenant pour moitié à la commune de Doudeville, M. le Maire d'Amfreville les Champs sollicite une participation à hauteur de 50 % du montant des travaux, non couvert par les subventions, soit pour notre commune une contribution d'environ 2 160.00 euros.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent les modalités de cette participation communale aux travaux de voirie de l'impasse de la mare.

15) ACQUISITION D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION POUR LA MAIRIE :

La dépense concernant l'acquisition d'un système de climatisation a été inscrite au budget ville 2010, en section d'investissement, au compte 2315-224, pour un montant de 83 167.24 euros.

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer certaines attributions, dont la possibilité de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement du marché concernant l'acquisition d'un système de climatisation pour la mairie ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

16) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 06 JUILLET 2010 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE	X			
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CURDEL			X	
M. CROCHEMORE (Suppléant)				
MME LEGER (Suppléant)				

1) Primes de départ à la retraite :

Les membres de la commission du personnel s'accordent sur une délibération, de portée générale concernant les primes et cadeaux de départ à la retraite, afin de normaliser les situations.

a) Concernant la prime de départ à la retraite : elle est versée directement à l'agent, à son départ à la retraite.

Calcul de la prime :

La délibération du 30 mars 2000 prévoyait de retenir un pourcentage de 1.5 par année de présence appliqué au dernier salaire mensuel net connu, le tout plafonné à 2 500.00 francs (381.12 euros).

Le Conseil Municipal, en sa séance du 14 avril 2008, augmentait le plafond à hauteur de 450.00 euros, en conservant le mode de calcul.

Exemple :

$$1.5 \% \times 22 \text{ ans} = 33 \%$$

$$1\ 000.00 \times 0.33 = 330.00 \text{ euros}$$

Les membres de la commission du personnel proposent de retenir le même mode de calcul. Les membres du Conseil Municipal proposent d'indexer cette prime sur l'indice de rémunération de la fonction publique.

b) Concernant le cadeau de départ à la retraite : il est offert au moment d'une réception organisée par le conseil municipal.

Les membres de la commission du personnel proposent de retenir un montant de 200.00 euros pour l'achat de ce cadeau.

La facture d'achat de ce cadeau sera réglée par la mairie.

Cette somme sera imputée au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent les modalités d'attribution de la prime et du cadeau de départ à la retraite des agents de la commune de DOUDEVILLE.

2) Remplacement de Monsieur ROGER :

M. ORANGE informe les membres de la commission du personnel qu'une série d'entretiens d'embauche a eu lieu en mairie afin de remplacer Monsieur Alain ROGER, partant à la retraite.

A la suite de ces entretiens, quatre candidats ont été retenus afin de passer des épreuves pratiques, aux services techniques.

A l'issue de ces mises en situation, M. Michael VASSE a été classé premier de cette série de tests.

Les membres de la commission du personnel proposent de retenir ce candidat, pour un contrat d'un an avec une période d'essai de deux mois.

3) Remplacement de Madame CAUMONT :

Depuis le départ à la retraite de Madame CAUMONT, les tâches administratives de son poste ont été réparties entre les agents de la mairie et Christine ROUGEOLLE.

Dans la mesure où l'intéressée n'est pas remplacée, le principe d'une compensation sous forme d'heures supplémentaires est à l'étude.

4) Remplacement de Mademoiselle AVENEL :

Mademoiselle AVENEL est actuellement en arrêt maladie et sera en congé maternité avant la fin de l'année.

Pour palier à son absence, nous avons sollicité le centre de gestion, dans le cadre de la convention de remplacement des agents.

Madame Béatrice LAURENT assure l'intérim de son poste depuis le 09 juin dernier.

Considérant que l'arrêt maladie de Mademoiselle AVENEL risque de se poursuivre jusqu'à son congé maternité, il serait opportun de recourir à un contrat à durée déterminée, sans passer par la convention de remplacement du centre de gestion.

5) CAE PASSERELLE – Centre de loisirs :

M. JOBBIN informe les membres de la commission du personnel qu'une série d'entretiens d'embauche a eu lieu en mairie afin de recruter l'animateur qui sera en charge de l'accueil du public adolescent au centre de loisirs.

M. Damien LECOINTRE a été retenu pour ce poste : il sera embauché en contrat « CAE Passerelle » à compter du 1^{er} septembre, pour une durée initiale de 1 an.

6) Mises en stage :

Les membres de la commission du personnel proposent de mettre en stage avant titularisation :

- Madame Nelly ROBERT
- Mademoiselle Elodie MULOT

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent les propositions de titularisation.

7) Questions diverses :

M. ORANGE souhaite accueillir des apprentis au sein des services techniques.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir un maître d'apprentissage dans notre équipe : Pierre LOIZEL pourrait remplir ces conditions

Nous allons nous rapprocher des administrations compétentes afin de connaître les modalités de nomination des maîtres d'apprentissage et d'accueil des apprentis.

Les membres de la commission du personnel proposent d'offrir une prime aux agents décorés de la médaille du travail :

- pour 20 années : 100.00 euros
- pour 30 années : 150.00 euros

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent d'offrir une prime aux agents décorés de la médaille du travail :

- pour 20 années : 100.00 euros
- pour 30 années : 150.00 euros

17) CONTRAT D’AFFERMAGE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Le Conseil Municipal doit approuver le compte rendu de la Commission de Délégation de service du 08 juillet 2010, retenant l’entreprise ANSAMBLE pour l’exécution du marché de gestion du restaurant scolaire sur le motif :

« Après négociation avec la société ANSAMBLE RESTAURATION, la commission considère que les prix de repas ont sensiblement baissé ».

De plus, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer le contrat de délégation.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, approuvent le compte rendu de la Commission de Délégation de service du 08 juillet 2010, retenant l’entreprise ANSAMBLE pour l’exécution du marché de gestion du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, autorise M. le Maire à signer le contrat de délégation avec la société ANSAMBLE pour l’exécution du marché de gestion du restaurant scolaire.

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.
La prochaine réunion du conseil municipal n’a pas été fixée.**